

COMMUNE DE GRAINVILLE LA TEINTURIERE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CHANT DES OISEAUX

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées au budget 2019 et réalisées pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2019.

Le compte administratif a été voté le 03 juillet 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget lotissement le chant des oiseaux. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section d'exploitation) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité la réalisation de ce lotissement.

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre de la vente des parcelles.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les études pour la réalisation de ce lotissement.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2019 représentent 4 840,72 euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|--|------------|-------------------------------------|------------|
| Dépenses courantes | 4 840,72 € | Excédent brut reporté | |
| Autres dépenses de gestion courante | | Impôts et taxes | |
| Dépenses financières | | Dotations et participations | |
| Dépenses exceptionnelles | | Autres recettes de gestion courante | |
| Autres dépenses | | Recettes exceptionnelles | |
| Total dépenses réelles | | Total recettes réelles | |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | | Opération d'ordre entre section | 4 840,72 € |
| Total général | 4 840,72 € | Total général | 4 840,72 € |

II. La section d'investissement

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|--|------------|--|---------|
| Solde d'investissement reporté | | Solde exécution | |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 4 840,72 € | Produits (écritures d'ordre entre section) | |
| Total général | 4 840,72 € | Total général | |

III. Les données synthétiques du compte administratif 2019 – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

- Dépenses 4 840,72 €
- Recettes 4 840,72 €

Excédent de clôture 0,00 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

- Dépenses 4 840,72 €
- Recettes 0,00 €

Déficit de clôture 4 840,72 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L.5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Grainville la Teinturière,
le 03 juillet 2020

Le Maire,

René VIMONT

